

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur des Productions Agricoles (Polyculture-Élevage et Grandes Cultures) – VOSGES (88)

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Productions agricoles.

Sources du tableau : OREF Grand Est, publication « Agriculture en Région Grand Est (Grandes Cultures et Polyculture-Élevage) : besoins en compétences et offre de formation existante » du 16 décembre 2025, complétée par les données et cartographies mobilisées lors de la séance de consolidation OREF du 6 octobre 2025, notamment l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2025 de France Travail.

Synthèse des données clés

Indicateur	Vosges	Repère de comparaison
Profil dominant	Polyculture et/ou élevage 90,1 % / grandes cultures 9,5 % / viticulture 0,4 %	Grand Est : polyculture et/ou élevage 32,1 % / grandes cultures 32,7 %
Poids régional	5,2 % des exploitations (8e rang)	-
Recrutements prévus (BMO 2025)	180 projets ; difficulté à recruter : 72,2 % (10e rang en volume)	Grand Est : 7 590 projets
Effectifs scolaires et apprentis - polyculture-élevage et grandes cultures	279 jeunes (rentrée 2024)	Grand Est : 2 143 jeunes sur le même périmètre

Précisions de lecture : la catégorie Agreste « polyculture et/ou élevage » agrège plusieurs spécialisations et ne correspond pas à la seule part des exploitations associant cultures et élevage. Les effectifs correspondent à la rentrée 2024 et agrègent les formations initiales scolaires et en apprentissage du périmètre polyculture-élevage et grandes cultures recensées par l'OREF ; la formation continue n'est pas comprise. Les projets BMO couvrent les cinq familles de métiers agricoles retenues par l'OREF, soit un champ plus large que ce périmètre. Les valeurs départementales sont arrondies à la dizaine et constituent un signal à instruire localement, non une conclusion automatique sur l'offre de formation.

Analyse territoriale

Les Vosges présentent un profil agricole très fortement marqué par la catégorie statistique « polyculture et/ou élevage », avec des grandes cultures minoritaires et une viticulture marginale. Les systèmes herbagers, l'élevage et l'agriculture de montagne constituent les principaux marqueurs à considérer dans le périmètre de cette feuille de route territoriale.

Le niveau global de difficulté déclaré est élevé, mais porte sur un volume de projets limité. La principale famille de métiers recensée présente en outre une forte saisonnalité ; les signaux concernant l'élevage et l'encadrement reposent sur de faibles volumes arrondis. Leur portée pour la polyculture-élevage et les grandes cultures est donc à confirmer avec les établissements, France Travail et les professionnels.

Les distances, le relief et l'accès aux lieux de formation, de stage ou d'apprentissage peuvent influencer sur les parcours dans les bassins de montagne. Ces conditions sont à examiner avec l'offre existante et les zones de recrutement, sans conclure automatiquement à un déficit de formation ni à une réponse unique.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Besoins des systèmes herbagers et de l'élevage de montagne à préciser** : identifier les compétences à prioriser pour la conduite des ateliers, l'organisation du travail et l'adaptation aux aléas, en tenant compte de l'offre existante.
2. **Portée du signal BMO à objectiver** : distinguer besoins durables et saisonniers, puis confirmer les tensions propres à l'élevage et aux fonctions techniques ou d'encadrement dans un contexte de faibles volumes.
3. **Parcours, accessibilité et rôle de l'offre vosgienne à articuler** : examiner les zones de recrutement, l'accès aux stages et à l'apprentissage, la formation continue et les continuités de parcours dans et autour des bassins de montagne.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement des données OREF Grand Est, BMO France Travail 2025, cartographie emploi-formation de l'OREF Grand Est et recommandations sectorielles Productions agricoles.

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, des bassins d'emploi et des zones de recrutement des établissements. Pour les Vosges, les données disponibles sont à lire au regard du profil agricole du département, des contraintes des systèmes herbagers et de montagne, et des conditions concrètes d'exercice des métiers agricoles.

La feuille de route ne propose pas d'arbitrage de carte : elle identifie les points à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

- Quels besoins de compétences seraient à préciser pour les systèmes herbagers et l'élevage de montagne, notamment pour la conduite des ateliers, l'organisation du travail et l'adaptation aux aléas ? Où ces compétences sont-elles déjà abordées dans l'offre existante ?
- Les tensions signalées sont-elles confirmées pour le périmètre polyculture-élevage et grandes cultures ? Comment distinguer besoins durables, emplois saisonniers et besoins propres à l'élevage ou aux fonctions techniques et d'encadrement, compte tenu des faibles volumes ?

- Comment l'offre existante dans les Vosges et les territoires voisins s'articule-t-elle avec les bassins de montagne et les zones de recrutement ? Quels freins liés à la mobilité ou à l'hébergement affectent l'accès aux stages, à l'apprentissage et à la formation continue ?
-

C. AXES DE RÉFLEXION

Le diagnostic territorial suggère trois axes de réflexion pour l'offre de formation dans les Vosges.

Préciser les besoins des systèmes herbagers et de l'élevage de montagne. Les compétences à prioriser pour la conduite des ateliers, l'organisation du travail et l'adaptation aux aléas sont à examiner en tenant compte de l'offre existante.

Objectiver la portée du signal BMO. Les besoins durables et saisonniers sont à distinguer ; les tensions propres à l'élevage et aux fonctions techniques ou d'encadrement sont à confirmer au regard des faibles volumes déclarés.

Articuler les parcours, leur accessibilité et le rôle de l'offre vosgienne. Les zones de recrutement, l'accès aux stages et à l'apprentissage, la formation continue et les continuités de parcours sont à examiner dans et autour des bassins de montagne, sans préjuger d'une évolution de l'offre.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : croisement des recommandations sectorielles Productions agricoles, des données OREF Grand Est, des données BMO France Travail 2025 et des éléments d'analyse territoriale. Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d'action à la charge d'un établissement. Ils visent à donner aux établissements agricoles une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire.

1. Préciser, par bassin, les besoins de compétences liés aux systèmes herbagers et à l'élevage de montagne, puis repérer où la conduite des ateliers, l'organisation du travail et l'adaptation aux aléas sont déjà abordées dans l'offre existante.
2. Objectiver, avec France Travail, l'OREF et les partenaires professionnels, les tensions propres au périmètre polyculture-élevage et grandes cultures, en distinguant besoins durables, emplois saisonniers, élevage et fonctions techniques ou d'encadrement au regard des faibles volumes.
3. Examiner l'articulation de l'offre dans les Vosges et les territoires voisins avec les bassins de montagne et les zones de recrutement, ainsi que les freins liés à la mobilité ou à l'hébergement pour l'accès aux stages, à l'apprentissage et à la formation continue.